



DELIBERATION N° 187/2018/CACL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 21 DECEMBRE 2018 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**PORTANT AUTORISATION A LA PRESIDENTE DE LA CACL A SIGNER LE NOUVEAU
« CONTRAT DE PARTENARIAT DE VERIFICATION SELECTIVE DES LOCAUX POUR LA
FIABILISATION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX D'HABITATION ET
PROFESSIONNELS ET POUR L'OPTIMISATION DES BASES FISCALES »**

Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers Présents : 18
Nombre de Procuration : 3
Date de convocation : mercredi 12 décembre 2018

Nombre de suffrages exprimés : 21
Vote :
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

**L'an deux mille dix-huit, le vendredi 21 décembre, les membres du Conseil
Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis
pour la tenue d'une Assemblée Plénière, à la salle de délibération « Danielle BREVET »
au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINÉRA-
HORTH.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Gilles ADELSON, 2^{ème}
Vice-Président - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président - Roger ARON, 5^{ème} Vice-Président -
Serge BAFAU, 6^{ème} Vice-Président - Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Rosaline
CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère
communautaire - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère
communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller communautaire - Thierry LEMKI, Conseiller
communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Guerline LOUIS, Conseillère
communautaire Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - Claude MORTIN, Conseiller
Communautaire - Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire - Anne-Michèle
ROBINSON, Conseillère communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller communautaire -
Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau → **Procuration**
à Gilles ADELSON - Jean GANTY 1^{er} Membre du bureau → **Procuration** à Raphaël RABORD
- Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Jean-Yves THIVER, Conseiller
communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire → **Procuration** à Roger
ARON

ÉTAIENT ABSENTS : Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président - Marie-Reine GIRAULT,
Conseillère communautaire - Claude PLENET, Conseiller communautaire - David RICHE 3^{ème}
Vice-Président - Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, Conseiller communautaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Chester LEONCE

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20181231-187-2018-CACL-
DE
Date de télétransmission : 07/01/2019
Date de réception préfecture : 07/01/2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu les articles L. 2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL relative à la modification des statuts de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Finances » du mardi 18 décembre 2018 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 18 décembre 2018 ;

Entendu le Rapport N° 187/2018/CACL relatif à l'autorisation donnée à la présidente de la CACL de signer le nouveau « contrat de partenariat de vérification sélective des locaux pour la fiabilisation des valeurs locatives des locaux d'habitation et professionnels et pour l'optimisation des bases fiscales ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 187/2018/CACL** à l'autorisation donnée à la présidente de la CACL de signer le nouveau « contrat de partenariat de vérification sélective des locaux pour la fiabilisation des valeurs locatives des locaux d'habitation et professionnels et pour l'optimisation des bases fiscales ».

PREND ACTE des termes du projet contrat de partenariat permettant, notamment la vérification sélective des locaux (VSL), définissant les domaines de compétence des parties, précisant les modalités d'échanges réciproques d'information entre l'administration fiscale et les collectivités en matière de fiscalité directe locale et formalisant les opérations définies conjointement.

APPROUVE les termes du projet contrat de partenariat permettant, notamment la vérification sélective des locaux (VSL), définissant les domaines de compétence des parties, précisant les modalités d'échanges réciproques d'information entre l'administration fiscale et les collectivités en matière de fiscalité directe locale et formalisant les opérations définies conjointement.

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20181231-187-2018-CACL-
DE
Date de télétransmission : 07/01/2019
Date de réception préfecture : 07/01/2019

AUTORISE la Présidente à signer le nouveau « contrat de partenariat de vérification sélective des locaux pour la fiabilisation des valeurs locatives des locaux d'habitation et professionnels et pour l'optimisation des bases fiscales ».

AUTORISE la Présidente, sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 21 décembre 2018

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINERA-HORTH



Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20181231-187-2018-CACL-
DE
Date de télétransmission : 07/01/2019
Date de réception préfecture : 07/01/2019